

Toulouse, le 3 septembre 2020

Les Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
d'éducation physique et sportive

A mesdames et messieurs les enseignants
d'éducation physique et sportive

Sous couvert de mesdames et messieurs les
chefs d'établissements

Rectorat

Objet : Lettre de rentrée pour l'éducation physique et sportive

**Inspection Pédagogique
Régionale**

Affaire suivi par :
Les IA IPR EPS
Marie-Françoise AUSSET
Christine FIL
Jean-René JOLY
Laurent MICHEL

Téléphone
05 36 25 72 14/15/16

Courriel :
ipr@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS. 87 703
31077 Toulouse
Cedex4

Adresse physique :
75 rue St Roch
31400 Toulouse

ENCART COMMUN A TOUTES LES DISCIPLINES

Cet encart, à consulter absolument, est disponible en cliquant sur le lien suivant :
<https://disciplines.ac-toulouse.fr/lettre-de-rentree-des-corps-dinspection>

LETTRE DE RENTREE DES IA-IPR EPS

L'équipe des IA-IPR EPS souhaite la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans l'académie de Toulouse ainsi qu'aux professeurs stagiaires.

Cette année, l'équipe des IA-IPR EPS se renouvelle et est désormais composée de :

- Marie-Françoise AUSSET.
- Christine FIL.
- Jean-René JOLY.
- Laurent MICHEL.

Nous souhaitons à Philippe CHATONNAY une très bonne continuation dans sa nouvelle affectation : l'académie de la Réunion.

Nous serons accompagnés par plusieurs chargés de mission qui suivront notamment les dossiers d'évaluation des enseignants titulaires et contractuels : Stéphane GAUTHIER, Nicolas JOUBERTON, Franck LACROIX et Nicolas ROUQUIE.

Des changements sont intervenus dans l'équipe des conseillers techniques départementaux EPS : François CASSAN (Ariège), Christine BOISSONNADE (Aveyron), Hélène DEVILARD (Haute-Garonne), Christophe CUQ (Gers), Bruno AUSSET (Lot), Bertrand GOURRAT en cours de remplacement (Hautes-Pyrénées), Hervé CLERC remplace Laurent AUDOUIN (Tarn), Daniel NEVERT (Tarn et Garonne).

Nous remercions les conseillers techniques qui cessent leur mission, pour leur engagement déterminant au bon déroulement des examens en EPS et au suivi des sections sportives scolaires dans leur département.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site EPS de l'académie (<https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive>). Il propose toutes les informations nécessaires à l'organisation de l'EPS (textes institutionnels, organisation, groupes académiques, examens, contenus pédagogiques, ...).

Par ailleurs, vous retrouverez les actualités du moment sur le compte twitter : @EpsToulouse.



Voici les sujets sur lesquels nous souhaitons porter plus particulièrement votre attention.

1 – L'EPS DANS LE CONTEXTE DE CETTE RENTREE

2/5 L'encart commun donne un certain nombre de recommandations pour préparer des contenus pédagogiques dans le cadre de la situation complexe que nous connaissons. Nous avons constaté l'année dernière lors du confinement et du déconfinement l'engagement d'une profession à faire vivre une discipline dans des conditions difficiles. Lors des nombreux échanges que nous avons eus avec les équipes, nous avons pu constater que vous avez fait preuve de réactivité, de capacité d'adaptation et d'innovation. Nous tenons à vous en remercier vivement au nom de l'institution. Nous savons que vous continuerez dans ce sens dans l'intérêt des élèves et de la discipline. Comme l'année dernière, nous serons réactifs à votre écoute pour répondre à vos questions et nous nous efforcerons d'accompagner un maximum d'équipes.

Les recommandations spécifiques à notre discipline ont été diffusées le 29 août 2020. La page web suivante vous donne accès au protocole sanitaire scolaire global, à la foire aux questions et à la fiche « reprise EPS » : <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Nous vous proposons des indications académiques complémentaires en annexe.

2 – LA FORMATION CONTINUE

La formation continue est un levier de progrès collectif, ainsi qu'un élément essentiel de développement et d'épanouissement professionnel.

En lien avec le schéma directeur de la formation continue (BO n° 35 du 19 septembre 2019), nous vous proposons des stages menés en proximité (recueil de vos souhaits en juin 2020) et avec des modalités différentes : présentiel, distanciel, hybride.

Le plan académique de formation 2020-2021 (<https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/se-former/plan-academique-de-formation-des-personnels-2018-2019>) proposé tient également compte de la dynamique engagée depuis l'an dernier pour mieux répondre à vos besoins :

- La réactualisation des projets pédagogiques d'EPS et d'AS en lien avec les attendus de fin de lycée général, technologique ou professionnel.
- Les activités physiques artistiques : le processus de création artistique.
- Les activités physiques de pleine nature (APPN).
- Les usages du numérique au service des apprentissages.

Pour aborder le processus de création artistique en classe de seconde, un parcours m@gistère est disponible à destination de tous les enseignants. Il sera support des formations à venir, notamment pour les enseignants de lycée.

Par ailleurs, cinq groupes académiques pilotés chacun par un IA-IPR EPS élaborent des ressources qui seront mises en ligne sur le site EPS :

- Le groupe activités physiques artistiques (Marie-Françoise AUSSET).
- Le groupe projet pédagogique d'EPS (Christine FIL).
- Le groupe APPN (Christine FIL).
- Le groupe projet d'AS (Jean-René JOLY).
- Le groupe élèves à besoins éducatifs particuliers (Laurent MICHEL).



3 – L'EPS EN LYCEES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

3/5 Dans le cadre des nouvelles modalités d'évaluation au baccalauréat général et technologique (arrêté du 28/06/2019 ; circulaire du 26/09/2019), une marge de manœuvre accrue a été donnée aux établissements, laissant aux équipes une autonomie pour construire les référentiels de certification.

A la demande de l'inspection générale, nous avons souhaité engager un travail d'accompagnement et de réflexion autour de la construction des référentiels. Pour cela, nous avons mis en place des stages spécifiques dans le cadre du PAF ainsi que le suivi des équipes par le groupe académique d'analyse des référentiels, composé d'enseignants sollicités, des conseillers techniques aux examens et des IA-IPR.

Après une première étape expérimentale, les équipes pédagogiques des lycées ont travaillé activement à la conception des référentiels, dans le cadre d'un dialogue permanent avec les binômes chargés du suivi. Ainsi, plus de 700 référentiels ont pu être validés lors de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes (CAHPN) qui s'est tenue fin juin.

Le groupe académique d'analyse des référentiels continuera à accompagner les équipes pédagogiques EPS durant le mois de septembre afin de finaliser les dernières productions. Une commission de validation des protocoles et une CAHPN se tiendront conjointement et exceptionnellement lors du mois d'octobre afin de les valider.

Un temps de concertation sera prévu en mai-juin 2021 afin de réaliser un bilan à l'issue de cette première année de mise en œuvre.

Conscients du travail réalisé durant l'année scolaire 2019-2020, nous remercions les équipes pédagogiques EPS des lycées, ainsi que les membres du groupe académique d'analyse des référentiels pour leur implication et leur engagement.

LYCEE PROFESSIONNEL

La démarche d'accompagnement engagée pour la voie générale et technologique sera également proposée pour la voie professionnelle par une aide à la construction des référentiels. Des stages de formation pourront aussi être organisés.

4 – L'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

L'enseignement optionnel mis en place avec la réforme du lycée entre dans sa deuxième année. « Il s'inscrit dans le parcours de formation du lycéen sur les trois années du cursus. Il prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'apprentissage et/ou à la découverte de nouvelles APSA » (annexe 2 de l'arrêté du 17/01/2019).

Des attendus de fin de lycée (AFL) spécifiques à l'enseignement optionnel sont définis par l'équipe pédagogique, en plus des AFL fixés dans l'enseignement commun. Ils sont répartis sur les trois années de formation.

L'organisation de cet enseignement optionnel doit être présentée de manière détaillée dans un « projet d'enseignement optionnel EPS ». Il fait partie intégrante des projets d'établissement et d'EPS.

Ce projet, transmis à l'inspection pédagogique régionale pour validation, doit comporter les pièces suivantes : la programmation des activités physiques sportives et artistiques, les



objectifs poursuivis, les organisations envisagées, les contenus et les outils d'évaluation pour les différents attendus de fin de lycée de l'enseignement optionnel.

4/5 L'ouverture de cet enseignement est un choix de l'établissement, financé sur sa dotation. Les horaires sont de trois heures pour chaque niveau de classe, soit neuf heures sur l'ensemble du cursus.

Nous invitons les collègues concernés à nous adresser le projet avant le lundi 12 octobre 2020 (ipr@ac-toulouse.fr) afin de l'étudier et de vous accompagner.

A ce jour, 16 établissements proposent cet enseignement optionnel.

5 – LE SPORT SCOLAIRE

Depuis la dernière rentrée scolaire, deux nouveaux cadres ont intégré ou intègrent l'équipe des directeurs UNSS :

- Christophe NADAU, directeur adjoint du service départemental 31, arrivé courant septembre 2019.
- Vincent ALVAREZ, nouveau directeur du service départemental 09, prenant ses fonctions à cette rentrée scolaire.

Si nous avons pu, en son temps, féliciter le premier et lui souhaiter une pleine réussite, nous saluons l'arrivée de Vincent ALVAREZ qui, nous n'en doutons pas, saura s'intégrer à l'équipe académique et apporter à son territoire sa riche expérience.

Nous voulons remercier Pascal ZANIN pour la qualité du travail accompli dans la bonne humeur et le respect des valeurs humaines, nous lui souhaitons une excellente retraite.

La journée nationale du sport scolaire aura lieu le mercredi 23 septembre 2020 sur le thème de la santé et de la reprise de l'activité sportive. Ce sera l'occasion d'organiser une manifestation sportive dans vos établissements dans le respect du protocole sanitaire.

6 – GENERATION 2024

L'année scolaire 2020 – 2021 s'inscrit dans la poursuite des objectifs définis les années précédentes : continuer le processus de labellisation, accompagner les écoles et établissements scolaires déjà labellisés, et prolonger le travail engagé avec la classe Pierre de Coubertin – Alice Milliat.

L'académie reste engagée dans une réelle dynamique de labellisation. Actuellement, nous comptons 235 écoles, 108 collèges et 36 lycées labellisés « Génération 2024 » pour une période de trois ans, soit 379 écoles et établissements.

Trois temps forts rythment l'activité Génération 2024 des établissements : la journée nationale du sport scolaire 23 septembre 2020, la semaine de l'Olympisme et du Paralympisme et la journée Olympique (23 juin 2021).

Pour information, les 36 élèves de la classe Pierre de Coubertin – Alice Milliat ont su, accompagnés de leur professeur référent, mettre à profit le temps du confinement pour proposer à leurs camarades des supports pédagogiques en ligne aux couleurs de l'olympisme. Leur engagement laisse augurer de belles perspectives pour les années futures.

Les actions menées sont présentées sur le site dédié : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/g24-toulouse>.



Pour plus d'informations :

- Site eduscol : <https://eduscol.education.fr/pid37999/generation-2024.html>
- Adresse twitter : @G24Toulouse
- Adresse contact : generation2024@ac-toulouse.fr

5/5

L'équipe des IA IPR EPS vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée scolaire 2020.

Marie-Françoise AUSSET

Christine FIL

Jean-René JOLY

Laurent MICHEL

ANNEXE PROTOCOLE SANITAIRE EPS

L'inspection pédagogique d'EPS invite les professeurs d'EPS à suivre avec attention le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires, ainsi que la fiche repère thématique « Reprise de l'EPS ». Cependant, il revient aux équipes enseignantes d'ajuster les principes de reprise de l'EPS au regard du contexte de leur établissement et des installations dans lesquelles s'exercent les leçons, en lien avec l'équipe de direction.

Voici quelques éléments complémentaires pour vous accompagner :

Et les gestes barrières ?

- Port du masque obligatoire pour les enseignants d'EPS. Les élèves enlèvent le masque au moment de l'échauffement, et le remettent en fin de leçon.
- Respect du principe de distanciation physique (au moins 2 mètres) : conception, mise en œuvre, rassemblements en cours de leçon, etc.
- En plus du lavage des mains obligatoire en début et fin de leçon, l'enseignant veillera, dans la mesure du possible, à laisser des temps aux élèves afin qu'ils puissent se nettoyer régulièrement les mains, par exemple lors des moments d'hydratation.

Et le matériel ?

- « L'utilisation de matériel sportif partagé par les élèves d'une même classe ou groupe de classe (raquettes, volants, ballons etc.) est possible. Le personnel est incité à désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment » (Reprise de l'EPS).
- Le matériel personnel apporté par les élèves (gourdes, bouteilles, etc.) ne peut être prêté.

Et l'association sportive ?

- Les activités de l'association sportive reprennent dans les conditions citées dans cette annexe.
- « L'AS peut faire des propositions innovantes pour une organisation de reprise où l'activité physique sera prépondérante dans le temps scolaire comme périscolaire » (Reprise de l'EPS).

Et la programmation en ce début d'année ?

- Aucune activité sportive artistique n'est proscrite d'emblée, y compris les sports collectifs, à **condition de l'adapter aux règles de distanciation** (en gymnase comme en extérieur).
- Les pratiques en extérieur sont à privilégier.
- Les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont déconseillées.



Et les vestiaires ?

- « Dans la mesure du possible, les élèves viennent en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique. Si toutefois l'utilisation de vestiaires est inévitable, le protocole sanitaire s'applique » (Reprise de l'EPS).
- Le port du masque et la distanciation physique restent de rigueur dans le cadre de l'usage des vestiaires par les élèves.

Et les évaluations ?

- Toutes les adaptations liées au contexte sanitaire doivent permettre l'évaluation (et la notation) des élèves sur leurs apprentissages.
- « L'évaluation certificative au baccalauréat prévoit la possibilité exceptionnelle de proposer deux activités « en cas d'impossibilité de proposer l'une des trois activités ». Nous pouvons considérer la rentrée 2020 comme un cas exceptionnel et la possibilité doit être laissée d'entrer dans l'EPS en septembre sans préoccupation certificative à court terme. Cette possibilité doit aussi être offerte pour les examens de la voie professionnelle » (Reprise de l'EPS).